



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2004

*L'assemblée générale annuelle de
l'Association pour la protection
de l'environnement du lac Jally
aura lieu le **samedi 12 juin**
de 8 h 30 à 12 h 00
à la salle du conseil municipal
au Complexe municipal de
Saint-Paul-de-Montminy
309, 4^e avenue, Saint-Paul*

Jeanne, Paul et Françoise



CONTINUER.

Le 12 juin, à l'assemblée générale, nous élirons trois membres de l'association pour continuer le travail au sein du conseil d'administration.

Paul, Françoise et moi terminons notre mandat de deux ans et nous croyons que vous serez là pour continuer et faire vivre l'association.

Nous avons travaillé de notre mieux et nous savons que les trois personnes qui seront élues feront un très beau travail, marqué de leur personnalité et de leurs efforts afin de protéger notre lac.

La sensibilisation, les réalisations et la conscientisation à la protection de l'environnement ne peuvent être efficaces que si les riverains y mettent de la bonne volonté mais je crois vraiment que tous les propriétaires riverains continueront d'être là avec vous, pour protéger notre bien commun qu'est notre lac.

Soyez enthousiastes, persévérants et désireux d'avancer dans le respect de l'environnement du lac Jally, notre lac. Ce sont les meilleurs atouts alliés à une volonté d'apprendre et de partager l'information avec le bulletin Échos.

Jeunes et moins jeunes, on vous attend en grand nombre à l'assemblée générale annuelle et soyons fiers de notre association.

Paul, Françoise et moi avons aimé notre expérience au conseil d'administration et nous vous souhaitons un bel été.

Merci de continuer,

Jeanne Caron, présidente



Incroyable mais vrai! Déjà 2 années bien remplies!

Le conseil d'administration termine le mandat pour lequel il a été élu : se conformer aux statuts et règlements de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Jally dans les actions à entreprendre.

Je suis fier d'avoir travaillé avec Françoise et Paul et d'avoir accompli ce qui nous a été possible d'accomplir. Je les remercie sincèrement. Nous étions une bonne équipe et avons travaillé ensemble avec beaucoup de plaisir et d'efficacité.

Maintenant, essayez d'imaginer votre conseil d'administration composé de 3 personnes qui œuvrent au sein de l'Association qui compte une cinquantaine de membres (adultes et enfants habilités à voter). Ce conseil d'administration se doit de travailler, bien sûr, pour tous les riverains afin que le lac soit en meilleure santé.

Alors, pour établir un courant de pensée et d'actions, nous avons choisi de vous rejoindre à l'aide d'un sondage. Ceci nous a indiqué les pistes à suivre pour répondre aux priorités exprimées :

1) Installations septiques

Nous sommes confiants que certains riverains réaliseront les travaux à leurs installations septiques qui sont exigés avant septembre 2005.

2) Niveau de l'eau du lac, décharge et barrage de castors.

3) Cours d'eau découverts, rives partiellement protégées, rivières boueuses, amoncellements aux embouchures des cours d'eau.

4) Reboisement des rives, revitalisation naturelle des terrains.

Ces quatre derniers points ne seront jamais entièrement réalisés car le temps, les saisons et les riverains évoluent et l'écologie est toujours en mouvement.

Nous avons voulu aussi être d'une aide précieuse en vous donnant de l'information que nous publions dans le bulletin ÉCHOS car tous le recevaient, qu'ils soient membres ou non.

Nous avons voulu aussi souligner les **25 années de travail, de sensibilisation et de réalisations** des conseils d'administration et des membres de l'Association en vous préparant « tout un album » que nous vous remettrons à l'assemblée générale annuelle. C'est vraiment un cadeau précieux que nous vous offrons. Que de travail accompli depuis 1979 !

Puis, il nous restait à réaliser un document que nous pouvions remettre à un nouveau propriétaire au lac Jally afin qu'il connaisse l'Association et ses objectifs, les façons de faire un bon aménagement de terrain, ce que le ministère de l'Environnement préconise pour la protection des eaux. Nous avons donc préparé un *Guide pratique à l'intention des riverains du lac Jally* qui vous sera présenté à l'assemblée générale.

Voilà! C'est un bilan bien incomplet mais assez juste et nous croyons que vous en serez satisfaits. Venez donc à notre assemblée générale annuelle car un nouveau conseil d'administration sera élu.

Merci de nous avoir soutenus dans nos actions pour l'Association.

*Votre exécutif
Jeanne, Françoise, Paul.*

1979-2004 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET COTISATIONS

Notre assemblée générale annuelle revêt un caractère spécial cette année : c'est l'occasion de fraterniser ensemble en ce **25^e anniversaire** de notre association. Pourquoi ne pas enregistrer un record de présences en rassemblant de façon spéciale tous ceux qui ont œuvré aux différents conseils d'administration?... tous les riverains qui ont participé par leur soutien à protéger notre lac et son environnement?... Tous les membres de 16 ans et plus qui seront notre relève?

C'est avec enthousiasme que notre exécutif vous présente le programme suivant :

Le 12 juin 2004	Centre municipal de Saint-Paul
8h30 à 10h30	Assemblée générale et élection
10h30	Arrivée des invités
11h30	Remise d'un album-souvenir
	Goûter

Les élections :

Tel que convenu dans toutes les associations, seuls les membres en règle ayant payé leur cotisation ont droit de vote.

Vous avez encore jusqu'au 11 juin pour être de ceux et celles qui croient en la force d'un regroupement et en assurent la relève en utilisant leur droit de vote par le paiement de la cotisation 2003-2004 au montant de :

25 \$	pour un couple propriétaire
15 \$	pour le propriétaire seul
10 \$	pour les enfants adultes de 16 ans et plus.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de juin 2003 fait partie de notre envoi et est remis à tous les membres. Nous vous incitons à le lire personnellement étant donné qu'il ne sera pas relu.

Nous procéderons directement à l'adoption selon votre approbation.

Il est à noter qu'après un mandat de 2 ans où votre exécutif a travaillé pour le bien de tous se retire et compte sur l'implication d'autres membres.

Françoise Lamonde Caron, sec. trés.
3505, avenue Laurin, Québec G1P 1T6
(418) 871-5458

*Au plaisir de vous rencontrer nombreux à l'assemblée.
Françoise Lamonde Caron, sec. trés.*

Risquer

Deux graines reposaient l'une à côté de l'autre dans une terre fertile au printemps.

La première graine dit : *« Je veux grandir! Je veux plonger mes racines profondément dans la terre et lancer ma tige haut dans les airs... Je veux voir mes bourgeons s'ouvrir comme des bannières annonçant l'arrivée du printemps... Je veux sentir le soleil réchauffer mon visage et la rosée matinale bénir mes pétales! ».*

Et ainsi elle a grandi.

La deuxième graine dit : *« J'ai peur. Si je plonge mes racines dans la terre, je ne sais pas ce qui m'attend dans cette obscurité. Ma tige est fragile, si j'essaie de percer la croûte de terre pour m'élever dans les airs, elle risque de se briser. Et si, à peine entrouverts, des escargots venaient à manger mes bourgeons? Et si je montrais ma fleur, qui sait? Un enfant pourrait m'arracher de terre. Non, il vaut beaucoup mieux attendre pour sortir qu'il n'y ait plus aucun danger. »*

Et ainsi elle a attendu.

Une poule qui passait par là, fouillant la terre printanière en quête de nourriture, trouva la graine qui attendait et vite, la dévora.

Morale de l'histoire : ***Ceux qui ne veulent pas prendre le risque de grandir se font avaler par la vie.***

(Texte de Patty Hansen, dans *Bouillon de poulet pour l'âme*, présenté par Françoise Lamonde Caron)

DOSSIER

TRAVAUX DE DRAGAGE À LA RECHARGE DU LAC

Après plus de deux (2) ans de démarche auprès de différentes instances (MRC, municipal, gouvernemental), un dossier a été monté, dûment complété et finalement expédié au ministère de l'Environnement pour obtenir l'autorisation de procéder à l'enlèvement de l'amoncellement de terre et de gravier obstruant en grande partie le débit de la recharge.

Quelques dates significatives relatives à ce long « processus » :

1. Été 2002 : demande d'inspection par Jeanne Caron (on se souvient des dégâts causés par les pluies diluviennes).
2. Juillet 2002 : visite, suivi d'un rapport du biologiste Yves Richard de la MRC.
3. Septembre 2002 : réception du formulaire pour la demande d'autorisation.
4. 2003 : constatation de l'ingénieur M. Gaétan Roy et M. Gérard Raby.
5. 2003-2004 : rapport de l'ingénieur, certificat de la municipalité.
6. Mars 2004 : acheminement du dossier au ministère. (*Lettre ci-contre*)
7. Avril 2004 : attente d'une réponse... ou d'un accusé de réception !

Le 10 mars 2004

*Madame Esther Poiré
Coordonnatrice par intérim
Secteur hydrique
Ministère de l'Environnement
Dir. rég. de la Chaudière-Appalaches*

Objet : Dragage au lac Jally

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 2 octobre 2002 (lettre ci-jointe) concernant une demande de certificat d'autorisation, vous trouverez, ci-joints, le formulaire de demande de certificat d'autorisation dûment rempli ainsi que, tel que demandé, l'avis d'un ingénieur confirmant la nécessité des travaux, décrivant le projet, la méthode de travail retenue, les mesures de mitigation proposées, et précisant le lieu de disposition des matériaux dragués.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter M. Gaétan Roy, ingénieur, au (418) 839-3833 et/ou Mme Jeanne Caron, présidente de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Jally.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce dossier.

*Jeanne Caron, prés.
Paul Gervais, v.-prés.
Françoise Lamonde Caron, sec. trés.*

BREF, un dossier de paperasses aussi épais (sinon plus !) que le problème à résoudre !

Une demande simple, pourtant ; puisque le travail pourrait être fait « à la main », sans machinerie lourde, donc à un coût minime (nous pensons à une corvée, par exemple).

Un dossier à suivre donc, par nos successeurs...

Paul Gervais

ENGRAIS QUAND TU NOUS TIENS

Vous vous demandez peut-être si vous nuisez à l'environnement du lac lorsque vous répandez de l'engrais sur votre terrain, que ce soit pour faire pousser vos légumes, vos cèdres et vos fleurs???

Se poser la question est déjà louable même si vous savez sûrement la réponse... Mais vous avez envie que ça pousse!

J'ai pensé vous laisser cette réflexion d'un expert dans le domaine. **M. Larry Hodgson** a répondu à une question d'une lectrice dans le journal *Le Soleil* du 21 septembre 2002.

Question : «*J'aimerais avoir vos conseils quant à l'utilisation d'engrais à pelouse pour les terrains situés en bordure du lac [...]. J'utilise de l'engrais biologique, et ce, une fois par année au printemps. Est-ce dommageable pour le lac?*»

Réponse de L.H. : [...] Un engrais à dégagement lent conçu pour une seule application annuelle, et biologique de surcroît, s'infiltré dans le sol, ce qui permet au gazon de capter une grande partie des minéraux qu'il contient. Si vous avez des arbres et des arbustes à proximité, leurs racines s'occuperont du reste.

Mais attention toutefois.

Une pelouse qui descend en pente jusqu'à l'eau présente quand même un certain risque de pollution par le ruissellement et l'érosion. Avez-vous pensé à cultiver en bordure de l'eau des grandes graminées, des arbustes et d'autres végétaux?

Même laisser tout simplement une bande d'un mètre non tondue en bordure de l'eau fera beaucoup de bien à l'écosystème de votre lac.

Et pour notre lac?

Si on laissait une bande d'un mètre non tondue près des arbustes qui protègent les rives?

Quelques-uns ont déjà commencé à tondre de moins en moins près de la bordure. D'autres ne tondent pas trop grand et le terrain reprend sa végétalisation naturelle protectrice sans engrais. Nous vous félicitons et votre exemple est à suivre.

Si on pouvait tirer sur les fleurs pour qu'elles poussent plus vite!



LE RIVERAIN QUI PLANTAIT DES ARBRES... ET DES ARBUSTES

Depuis quelques années, nous avons connu les forces des orages et des averses, entraînant des courants d'eau dans les chemins et des débordements de fossés, gonflant les ruisseaux et les rivières qui se dirigeaient ensuite avec impétuosité sur les terrains et dans le lac.

Si nous voulons aider la nature et nous aider, « il serait recommandé de revégétaliser les talus des ruisseaux qui ont été érodés par la crue des ruisseaux » (extrait du rapport de M. Richard, 10 sept. 2002).

Parmi les arbustes recommandés, retenons les suivants: cornouiller stolonifère, myrique baumier, spirée à larges feuilles, spirée tomenteuse.

Vous pouvez aussi consulter le bulletin #47, mars 2002 et vous aurez d'autres suggestions.

Le conseil d'administration ne prendra pas les commandes comme en 2002; c'est à vous de vous regrouper si vous le désirez. M. Réjean Bernier ne nous offre plus ce service. Vous trouverez ces arbustes assez facilement dans toute bonne pépinière.

UN APPEL À LA RELÈVE...

Après deux années aux commandes de notre association, Jeanne, Françoise et Paul » ne poseront pas leur candidature pour un prochain mandat. Il faut donc une relève... pensez-y bien !

Du sang neuf... des idées nouvelles... des défis pour l'avenir.

Pour une association en santé et progressiste, impliquons-nous ! Ce travail bénévole sert les intérêts de tous les riverains pour nous assurer et bénéficier d'un environnement en santé et de haute qualité.

Une invitation spéciale aux non-membres.

Joignez nos rangs pour le début du deuxième quart de siècle d'existence de notre association !

Nous avons besoin de vous tous. Venez exprimer vos idées, vos attentes, participer à nos actions selon vos talents et intérêts.

Notre force, c'est d'être ensemble.

Pour être avec nous, payez tout simplement votre cotisation de l'année en cours et vous aurez ainsi votre droit de vote lors de l'assemblée générale.

Travaillons ensemble,
Nous vous attendons.

Paul Gervais

Vos articles, photos, suggestions, sites Internet intéressants, etc. sont toujours bienvenus.

Faites-en part au responsable selon le moyen qui vous convient :

Victor Caron,
3505, avenue Laurin, Québec, Qc G1P 1T6
Tél. : (418) 871-5458
E.mail : vcaron@webnet.qc.ca

Victor Caron, responsable et saisie des textes
Jean-R. Caron, mise en page et impression
Françoise L. Caron, expédition.

Merci à tous les signataires des textes et à ceux et celles qui nous ont fourni des informations pour publication, tous en profitent.

Décès

Monsieur Ghislain Labrie est décédé subitement le 21 avril 2004 à l'âge de 53 ans. Il était le frère de M. Pierre Labrie (Francine), riverains du lac Jally.

L'Association offre ses condoléances au nom de tous et toutes.



LE SAVIEZ-VOUS?

Quelques indices pour vous aider à identifier un digne représentant de **L'académie des Grands Québécois**

- Un riverain membre de l'Association depuis ses débuts...
- Honoré le 23 avril dernier au Château Frontenac...
- Administrateur et gestionnaire...
- Choisi dans le secteur culturel pour le développement de la ville de Québec...
- Il a mis sur pied la Fondation de l'Opéra de Québec en 1984...
- En 2000, il a été membre de l'Ordre du Canada...

Vous avez reconnu notre personnage ou vous l'aviez remarqué lors de la parution de la nouvelle en février 2004? C'est bien M. Jean-Paul Cloutier et c'est avec beaucoup de respect et de considération que notre association le félicite. M. Grégoire Legendre disait de lui : « l'importance du don qu'il avait de voir les choses à long terme. »

Notre association rejoint ce témoignage et le remercie de continuer à voir la nécessité de notre association en y demeurant fidèle et en contribuant de façon généreuse avec son épouse et ses enfants.

Toute notre reconnaissance et notre admiration devant les défis que vous avez relevés et le bénévolat que nécessitait plusieurs de vos engagements.

Françoise Lamonde Caron, sec. trés.